

REGLEMENT GRAPHIQUE

Zoom 1 : Partie Ouest

Echelle : 1 / 3 250ème

ELABORATION Approuvé le 24 mars 2021

Modification n°6



LEGENDE

- UA
 - UB
 - UX
 - UZ
 - AU
 - A
 - N
- Emplacement réservé en faveur de la mixité sociale au titre de l'article L.151-41 4° du CU
- ZNIEFF 1: Pelouses du Bois du Chapitre (FR n°240030603)
- Zone inconstructible
- Zone inondable
- Espaces boisés classés
- Bande de constructibilité
- Espace public à créer avec traitement végétal
- Emplacement réserve
- Orientation d'aménagement et de programmation
- Bande de constructibilité
- Lineaire d'implantation d'activités commerciales et de services en rez-de-chaussée des nouvelles constructions
- Murs de clôture structurant
- Voie de circulation automobile à créer (trace de principe)
- Bâti de caractère
- Périmètre d'isolation acoustique
- Circuit cyclable

Emplacements réservés en faveur de la mixité sociale au titre de l'article L.151-41 4° du Code de l'Urbanisme

n°	Adresse	Références cadastrales	Superficie	Prescriptions
A	Rue des Frevents	AS 237	1 200m²	100% de logements sociaux

Emplacements réservés :

N°	Destination	Collectivité bénéficiaire
1	Voirie et espaces publics	Commune
2	Voirie	Commune
3	Voirie et espaces publics	Commune
4	Chemins piétons/cycles	Commune
5	Passerelle pour piétons au-dessus de la voie ferrée	Commune
6	Élargissement du chemin Bois Inards	Commune
7	OAP Bois le Roi	Commune
8	Espace vert	Dreux Agglomération

